

# Nouvelles des villes et cantons romands

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **19 (1972)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Nouvelles des villes et cantons romands



## Etat actuel de la protection civile en romandie... bilan positif

Une partie de notre chronique romande des mois d'avril et mai nous a permis de mettre en évidence l'état actuel de la protection civile dans chacun des cantons d'expression française. Il convient maintenant d'établir le bilan d'une enquête rendue possible grâce aux renseignements officiels fournis par les responsables des services cantonaux, et leurs collaborateurs immédiats. Une enquête qui nous a permis — une fois de plus — de constater que les conditions sont fort différentes d'un canton à un autre, sur le plan de l'instruction en particulier. Ces différences ne tenant pas à l'action de l'un ou de l'autre des chefs des offices cantonaux, mais bien aux possibilités financières que leur accordent les autorités. Il n'est donc pas question dans le bilan ci-dessous d'établir des comparaisons, mais bien de citer des chiffres globaux du moment, qu'il est intéressant de connaître alors que l'application de la «Conception 1971» va apporter quelques modifications dans la structure de la protection civile suisse.

### Nombre des communes astreintes

Selon la terminologie actuelle que chacun connaît — et qui définit les communes devant mettre sur pied un organisme de protection local (OPL), soit 1000 habitants et plus formant une agglomération — le nombre des communes astreintes est de 162 pour les cinq cantons romands.

A titre de comparaison, précisons que ce nombre est de 900 pour l'ensemble du pays, sur un total de quelque 3100 communes.

### Organismes de protection d'établissement (OPE)

Toujours en nous tenant aux normes habituelles, soit obligation pour les entreprises diverses de mettre sur pied un organisme de protection d'établissement pour celles qui occupent 100 personnes et plus — alors que pour les établissements hospitaliers le critère est de 50 lits et plus — on arrive à un total de 621 OPE, bien différents les uns des autres. Cette diversité des entreprises ou établissements hospitaliers astreints étant une caractéristique de la Suisse romande, où les conditions sont totalement dissemblables ici et là.

### Quelque 14 500 personnes instruites

Ainsi que dit dans notre préambule, c'est dans le domaine de l'instruction que se marque la plus grosse différence

entre les cinq cantons romands. Certains d'entre-eux ayant le privilège d'avoir des centres d'instruction cantonaux PC: Sugiez pour Fribourg, mais où sont aussi instruits les Neuchâtelois, Bernex pour Genève et Sierre pour le Valais. Pour ce qui est de Neuchâtel, il semble que bientôt un centre sera construit, alors que pour le canton de Vaud — et alors que les crédits ont été votés — tout semble bloqué à l'heure actuelle. Il y a là une situation qui nous paraît curieuse, et qui a des incidences désagréables — sinon décourageantes — pour les uns et les autres. Dans les divers centres, 3961 personnes ont été instruites en 1971, alors que pour l'ensemble de la Romandie, 14 432 hommes (et un certain nombre de femmes) ont été initiés aux divers services de la protection civile jusqu'à ce jour.

— Le nombre des cadres est toujours plus élevé, mais reste en suspens le problème de leur formation plus poussée! Un problème qui devient aigu dès que l'on aborde les exercices annuels de 2 jours, qui dans quelques cantons se font déjà dans le cadre des communes respectives.

### Des places abritées pour 600 000 personnes

Nous abordons ici un sujet qui prend toute sa valeur dans l'optique de la «Conception 1971» qui est basée sur le principe général: Une place abritée pour chaque habitant de notre pays. Bon... mais nous n'y sommes pas encore, et pour l'heure il convient d'établir qu'en Suisse romande le nombre des abris s'élève à 15 066. Permettant à 601 000 personnes — soyons précis — de trouver une place abritée.

### Installations PC diverses et matériel

Un peu partout des postes de commandement, locaux d'attente pour le personnel et locaux pour le matériel ont été construits. De même que des postes sanitaires et des postes sanitaires de secours ont été aménagés, ainsi que quelques hôpitaux abrités.

— Des réserves d'eau pour l'extinction existent déjà ici et là, mais les communes, dans certains cas, ont des difficultés énormes à faire admettre leurs droits aux subventions fédérales. Ne pourrait-on pas — soit dit en passant, et tout en excluant impitoyablement les demandes abusives — admettre la bonne foi des municipalités qui doivent «remonter au déluge» (c'est le cas de dire) pour prouver que leurs réserves d'eau ne sont pas des piscines camouflées ou vice versa. Comme si l'eau n'était pas aussi indispensable, quel que soit l'endroit où on la pompe...

### Matériel

Notons enfin que la plupart des communes sont dotées d'un matériel qui est remarquable, et qui permettrait d'agir, en cas de nécessité, de façon efficace.

### En guise de conclusion

*Il ressort de tout ceci, et avec les quelques ombres qui sont inhérentes à toute entreprise humaine, que la protection civile en Suisse romande ne se porte pas trop mal et que les responsables de cet important pilier de notre défense nationale — chefs cantonaux et locaux — font preuve d'un réel attachement à une cause dont on n'a pas encore reconnu partout qu'elle était indispensable.*

*Et, en guise de conclusion à cette enquête, nous voudrions rappeler ce qui a été dit lors de la récente «Conférence mondiale de la protection civile» de Genève, à savoir:*

*«La protection civile étant en continuuel devenir — en fonction des progrès techniques — il faut absolument se persuader que l'organisation adoptée et mise au point, si perfectionnée soit-elle, n'aura jamais rien d'absolu. Et qu'elle devra constamment être adaptée aux nécessités nouvelles».*

*Une vérité qui nous oblige à ne pas nous contenter de ce qui existe actuellement en Suisse romande, mais à évoluer avec le temps.*

*Pour autant, bien sûr que possibilité en soit donnée aux responsables... et que la marge de manœuvre voulue leur soit accordée dans le cadre du canton, la centralisation dans un tel domaine devant être évitée à tout prix. (J. C.)*

## Ville de Neuchâtel

Le président de l'association cantonale neuchâteloise pour la protection civile, M. Fernand Martin, nous communique ceci:

*«Nous avons l'avantage de vous faire savoir que le Conseil communal de la ville de Neuchâtel a nommé, dès le 1er avril 1972:*

*Monsieur René Germanier chef local de la protection civile à Neuchâtel en remplacement du regretté Robert Olivier. Nous formons des vœux chaleureux pour ce nouveau chef local et souhaitons trouver en lui un collaborateur précieux de notre association cantonale.»*

## Association genevoise pour la protection des civils

Les chefs locaux genevois se réunissant tous les mois, de nombreux problèmes peuvent être examinés au fur et à mesure qu'ils se présentent, ceux touchant à l'information se discutant en commun avec des représentants de l'Association genevoise pour la protection des civils. (AGPC)

### Expositions dans les communes

C'est ainsi que les chefs locaux — lors d'un récent rapport — ont été orientés par le président de la commission d'information sur quelques points où la collaboration des autorités communales est indispensable. Il s'agit par exemple de l'organisation d'expositions décentralisées pouvant être mises sur pied facilement. Plusieurs chefs locaux ont d'ailleurs réalisé de telles expositions et plusieurs autres ont déjà pris date, le service cantonal PC et l'AGPC leur apportant une indispensable collaboration.

### Bulletin de l'AGPC

Le bulletin de l'AGPC — dont la présentation est excellente — suscite un grand intérêt au sein de la population genevoise. Cela à tel point que dès le mois de mai, la parution annuelle a été portée de 6 à 10 exemplaires, ce qui permettra de mieux cerner l'actualité. Et là encore les chefs locaux pourront apporter au rédacteur des éléments intéressants touchant leurs communes respectives.

Il en est de même pour des conférences qui doivent permettre de connaître tous les aspects de la protection civile.

### Cours de secourisme auxiliaire

Une des réalisations les plus intéressantes de l'AGPC nous semble être l'organisation de cours de secourisme auxiliaire. D'ailleurs l'intérêt que provoquent ces cours démontre qu'ils répondent à une véritable nécessité. Voici ce que dit à ce sujet M. Roger Pelletier,

chef de l'instruction de la PC genevoise, et qui constitue une belle référence:

*«En accord avec le service cantonal de la protection civile, l'Association genevoise pour la protection des civils a décidé de mettre sur pied des cours de secourisme auxiliaire, destinés aux habitants des communes périphériques du canton qui ne seront pas appelés, dans un avenir immédiat, à suivre les cours d'instruction de Bernex, mais qui pourraient avoir à donner des soins à des blessés s'il survenait un événement grave. La Commission de secourisme auxiliaire de notre association, présidée par le professeur J.-A. Baumann, et comprenant en outre le Dr. A. Angeretas, médecin, et Monsieur H. Faes, instructeur, a pu mettre au point le programme du cours réparti en cinq séances à raison de deux heures par soir.*

*Lors du premier cours organisé en février et mars 1972 à Hermance, j'ai eu le privilège d'assister à une leçon et de donner aux personnes présentes quelques renseignements concernant les buts fixés par l'AGPC, de l'utilité de notre association et de sa position par rapport au service cantonal de la protection civile. En présence du maire de la commune, l'assemblée réunissait une vingtaine de personnes, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, qui ont trouvé un réel intérêt à manipuler les triangles et les bandes de pansements, à procéder aux exercices de respiration artificielle et de la mise en position de sécurité d'un blessé, installer la chambre de malade et donner les soins aux personnes alitées.*

*Les nombreuses questions qui ont été posées soit au médecin, soit à l'instructeur, prouvent combien ce cours répond à un besoin d'apprendre pour pouvoir mieux porter secours aux malades et aux blessés. C'est là un encouragement évident pour les maîtres de l'enseignement sanitaire qui se déclarent satisfaits de la participation positive des élèves et de l'excellente ambiance qui n'a cessé de régner durant tout le cours.*

*A peine a-t-on terminé à Hermance que l'enseignement reprend à Presinge devant seize personnes; puis c'est au tour de Bardonnex où plus de 25 participants se sont inscrits. D'ici fin juin*

*se dérouleront encore d'autres cours à Avusy et à Jussy, communes dans lesquelles nous retrouverons certainement le même enthousiasme que nous avons rencontré dans les communes précédentes.*

*D'avis unanime, les participants souhaitent pouvoir suivre chaque année un cours semblable de répétition, ne serait-ce qu'un soir, pour compléter leurs connaissances en la matière et reprendre dans le détail certains exercices pratiques. L'idée est excellente et chacun espère qu'elle se concrétisera; à condition, bien sûr, que nous puissions obtenir l'adhésion de nouveaux membres qui apporteront les ressources nécessaires à l'organisation de tels cours.»*

Roger Pelletier

## Commission romande d'information

Lors d'une récente séance — tenue à Fribourg — et qui a permis à ses membres de visiter en détail l'Hôpital abrité construit sous le nouvel Hôpital cantonal — la Commission romande d'information a confié à M. Fernand Martin les fonctions de secrétaire. L'intéressé, qui est président de l'Association cantonale neuchâteloise PC et ancien Président de la ville de Neuchâtel, vient renforcer de belle façon la CRI. Le vice-président M. Benjamin Henard et le caissier M. Marcelin Cordone ont été reconduits dans leurs fonctions. Il en a été de même du président...

Au cours de cette séance, mise au point par M. Jean-Paul Donzallas chef de l'Office cantonal fribourgeois PC, Monsieur J. Cottet, conseiller d'Etat a défini de très belle façon le rôle que doit jouer la protection civile dans notre pays.

Puis une discussion générale... et très nourrie — qui sera d'ailleurs reprise prochainement — a permis à chacun des participants de définir ses idées quant à la façon dont l'information doit être menée dans ce domaine si spécial qu'est la protection civile.

John Chevalier  
président de la CRI

## Voyage d'étude sur la protection civile en Israël en 1973



Les conférences données au mois de mars dernier à Zurich, Bâle et Berne par le chef de la protection civile d'Israël, le général de brigade Shlomo Ambar, ont suscité un très vif intérêt. Pour donner suite à de nombreux désirs et propositions, l'Union suisse pour la protection civile a décidé d'organiser en 1973 un voyage d'étude en Israël. Ce voyage aura lieu du 17 au 26 février 1973. Son coût sera environ de fr. 1400.— et comportera le vol, le logement, l'entretien complet et les déplacements en Israël. Le programme comportera la visite de centres de formation, d'installations, d'exercices de protection civile, ainsi que celle des villages frontaliers dont le dispositif de protection civile est tenu en permanence en état d'alerte. Les participants auront en outre l'occasion de s'entretenir avec des spécialistes de la protection civile.

Le programme définitif sera publié au plus tard au mois de septembre 1972. Le nombre des participants est limité à 43 personnes. Le Secrétariat central de l'USPC, Schwarztorstrasse 56, 3007 Berne, accepte dès à présent des inscriptions fermes.